

REPUBLIQUE DU NIGER

REGION DE DOSSO

DEPARTEMENT DE GAYA

COMMUNE RURALE DE YELOU

PROCES-VERBAL DE LA DEUXIEME SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois et les 16, 17, 18 ET 19 Juin, s'est tenue, par convocation N° 02 et en séance publique, la deuxième session ordinaire du conseil municipal de la commune rurale de Yélou. Présidée par MADAME SANI FOURE GARBA, Mairesse de ladite commune, cette session a statué sur les points d'ordre du jour suivants :

- 1-Adoption du procès-verbal de la session précédente,
- 2-Adoption des comptes administratifs de l'ordonnateur et du compte de gestion du receveur au titre de l'exercice 2022,
- 3-Echanges sur la gestion de l'eau,
- 4-Divers : Remise des témoignages de satisfaction à certains chefs coutumiers de la commune.

Au paravent, M Hassane Bako, rapporteur de la dite session, a procédé, par appel nominatif, à la vérification des conseillers élus présents. Ainsi, au terme de cet exercice, il ressort :

- la présence de quatorze (14) conseillers élus dont les noms suivent :

3NOMS ET PRENOMS	FONCTION	CONTACTS
1-Madame SANI FOURE GARBA	MAIRESSE	96670248 ✓
2-MAMANE GASSAROU	1 ^{ère} ADJOINT AU MAIRE	96180801 ✓
3-RAHAMOU FALKE ABDOU	2 ^{ème} ADJOINT AU MAIRE	89624957 -
4-OUMAROU MAMANE	Conseiller élu	96557790
5-HANAHI ZAKARI	Conseiller élu	96244712 ✓
6-ASSAMAOU MAMANE	Conseillère élu	96772863 ✓
7-MAMOUDOU DJIBO	Conseiller élu	96323926 ✓
8-BALLA BATOURE	Conseiller élu	97244904
9-TANIMOUNE DJIBO	Conseiller élu	96666493 ✓
10-MAMAN ADAMOU	Conseiller élu	96970980 ✓
11-GARBA DJIMRAO	Conseiller élu	97187612
12-FATCHIMA GARBA	Conseillère élu	96513555 ✓
13-MOUSSA ADAMOU	Conseiller élu	96711052
14-MOUSSA ISSOUFOU	Conseiller élu	96595290 ✓

- l'absence de quatre (4) conseillers élus, à savoir : Messieurs MOUMOUNI HASSANE, MOUNTARI SOULEYMANE, TANIMOUNE KAKA et Mme DARADJA SEYDOU.

- Aucune procuration n'a été déposée.

En outre, l'on note la présence de Monsieur MAMANE IDI représentant du membre de Droit du dit conseil, en l'occurrence le chef de canton de Yélou.

On note également la présence de M Moussa Seidou, Secrétaire General de la préfecture de GAYA, représentant le Préfet de Gaya empêché,

- Les responsables des services Municipaux (Secrétaire Municipale et l'agent d'Etat-Civil) ;
- Des responsables des services techniques déconcentrés de l'Etat installés dans la commune (Environnement, Agriculture, L'Inspecteur communal de l'Education),
- Les chefs de villages et tribus de la commune et un public venu nombreux pour la circonstance.

Après la FATIHA et les salutations d'usage, Intervient l'allocution d'ouverture de la Mairesse, qui, après avoir remercié les participants pour leur présence massive, a imploré ALLAH le tout puissant, le très miséricordieux à descendre une bonne saison hivernage dans la commune et sur toute l'étendue du territoire du Niger.

Elle a par la suite rappelé les points d'ordre du jour de la session et l'importance de ces choix. Pour finir elle a souhaité que les travaux de la présente session puissent se dérouler dans des très bonnes conditions. Sur ce, elle déclare ouverte la deuxième session ordinaire du conseil Municipal au titre de l'année 2023.

Ainsi, en abordant le premier point d'ordre du jour, la malresse a donné lecture le procès-verbal de la session précédente qui, par la suite, a été adopté par l'ensemble des conseillers présents.

Le deuxième point d'ordre du jour, porte sur l'examen et l'adoption des comptes 2021 (administratif de l'ordonnateur et de gestion du receveur). La parole est donc donnée à la secrétaire Municipale pour présenter le compte administratif de l'ordonnateur. Ainsi, de cet exposé, l'on retient qu'à la date du 31 décembre 2022, au titre des comptes administratif 2022, c'est un total de 104 486 008 Francs qui ont été recouverts au titre du budget global 2022 pour un montant de 407 345 700 Francs de Crédits ouverts. Ces montants recouverts se répartissent comme suit :

- budget de fonctionnement : 18 469 069 Francs
- budget d'investissement : 85 930 128 Francs recouverts.

Des dépenses du budget global, c'est les montants engagés s'élèvent à 107 253 507 ^{Francs} Ces montants se répartissent comme suit :

- au titre I (Budget de fonctionnement) : 19 217 737 Francs
- au titre II (Budget d'investissement) : 88 035 770 Francs

Des débats qui ont suivi l'exposé de la Secrétaire Municipale, les élus ont surtout posé des questions d'éclaircissements qui ont des réponses claires par la Malresse appuyée par la SM. Entre autres remarques pertinente d'un des conseillers porte sur l'article 6-chap II au titre des dépenses engagées, (Indemnités de l'exécutif) où le montant prévu (5 040 000 Francs) a été entièrement engagée bien qu'il y ait des postes budgétaires qui ont été faiblement ou pas du tout exécutés. C'est le cas de l'article 1 du chapitre III (personnel permanent) dont c'est seulement la somme de 4 016 644 Francs qui a été engagée pour une prévision de 6 435 312 Francs et un reste à engager de 2 418 668 Francs . Ces nouvelles arriérées de salaires pourraient être évitées au lieu de venir s'ajouter au stock (d'arriérées) déjà existant.

Au terme de ce débat, les conseillers présents ont adopté le compte administratif par vote qui a donné les résultats ci-après : 14 voix pour, Zéro voix contre et Zéro abstention.

En outre, après examen, les conseillers présents ont également jugé conforme et cohérent le compte de gestion 2022 du receveur avec le compte Administratif 2022 de l'ordonnateur.

Le troisième point d'ordre du jour abordé porte sur la gestion de l'eau, une situation présentée par l'assistant technique communal eau-Assainissement, Monsieur RACHID MATCHIGOUDOU. Dans son exposé, celui-ci a expliqué l'existence de neuf (9) Muni AEP, dont quatre (4) fonctionnelles et cinq (5) non fonctionnelles. Il a profité également d'exposer les difficultés de gestion auxquelles sont confrontées ces ouvrages. Après un ^{long} débat, les conseillers ont exhorté la réhabilitation du Mini-AEP de ADIGA LELE et la réalisation d'un poste d'eau autonome à ILLELA I (Garin maigouma). Une délibération est adoptée dans ce sens.

En divers plusieurs questions ont été soulevées tel que:

- la question relative à la vente au prix modérés où un des chefs villages, en l'occurrence le chef de village de Mangodo qui a demandé à la mairesse une augmentation du tonnage de céréales d'une part et le délai de vente ou d'augmenter les centres secondaire. A ce sujet, le Secrétaire General de la préfecture de GAYA, a tout de suite pris la parole pour non seulement de long en large la procédure de cette opération mais également rejeter la demande du chef de village. Suite à cela, il instruit la mairesse de continuer la vente dans les centres secondaires déjà connus et de ne pas les changer ou les augmenter.

-La remise des témoignages de satisfaction à certains chefs de villages qui ont fourni beaucoup d'efforts dans le versement recettes de la TA ^{والتكاليف} et qui ont soldé les arriérés Impayés de leurs villages. Il s'agit des chefs de villages de Yélou, Kassalama, Damana , Chachiri

Mais auparavant, le Secrétaire General de la préfecture après avoir félicité les heureux bénéficiaires de ce témoignage de satisfaction, a invité les autres chefs coutumiers d'œuvrer dans ce sens afin que les citoyens puissent se libérer de leurs devoirs fiscal, afin que la commune puisse jouer pleinement sa partition : offrir au plus grand nombre des services publics de qualité au plus grands nombre et la promotion du développement local durable, inclusif et durable pour le bonheur de la commune toute entière

Au terme des travaux de cette session, les conseillers ont délibéré sur les points suivants :

1-Délibération portant concordance et conformité du compte de Gestion de l'exercice 2022 du Receveur avec le compte administratif 2022 de l'ordonnateur.

2-Délibération portant Adoption du compte administratif de l'ordonnateur.

3-DELIBERATION portant réhabilitation du Mini AEP d'ADIGA LELE et la réalisation d'un poste d'eau autonome à ILLELA I.

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente du conseil a levé la séance tout en souhaitant aux participants un retour dans leurs foyers respectifs.

3

LE RAPPOTEUR

HAMZA HASSANE BAKO



LA PRESIDENTE DE LA SEANCE PI

Le 1^{er} Adjoint DU PRESIDENT DU CONSEIL

MAMANE GASSAROU



2